

de faire. L'attitude que je prends sur ce point est très tranchée. Je ne prévois aucune mesure de redistribution arbitraire. Le gouvernement actuel qui a atteint une si haute position dans l'opinion publique ne saurait méditer une loi de cette nature, et aucun des partis politiques en Canada ne devrait plus songer à recourir à ce genre de législation que nous ne saurions appuyer, et dont le nom devrait être supprimé de notre dictionnaire. Ce ne serait certainement pas une calamité si cette suppression était opérée. C'est un genre de législation exotique qui n'a aucune place dans des institutions anglaises dignes d'être ainsi appelées. Ce que je veux par redistribution, ce que j'attends du gouvernement sur ce point, c'est la présentation d'une mesure à l'effet d'égaliser les circonscriptions électorales autant que la chose est praticable, et de rétablir les délimitations de comtés. Selon moi, il est préférable qu'un parti politique tombe pour toujours dans l'opposition plutôt que d'adopter, pour se maintenir au pouvoir, une loi de redistribution arbitraire. Comme je l'ai dit, nous ne saurions appuyer une législation de cette nature. C'est pourquoi je demanderai à la Chambre de ne pas préjuger la nature de la loi de redistribution promise ; mais d'attendre, conformément au franc jeu britannique, jusqu'à ce que ce projet de loi soit déposé devant elle pour le juger sur son mérite. Je ne crois pas assumer une trop grande responsabilité en déclarant dès maintenant que la loi de redistribution promise ne méritera pas d'être qualifiée comme elle l'a été d'avance par certains honorables messieurs. Quant à moi je suis disposé à attendre son dépôt devant nous pour la juger définitivement ; mais en ma qualité de chaud partisan et d'admirateur de la présente administration, j'espère que jamais une loi de redistribution arbitraire ne sera proposée à cette Chambre. Je ne voudrais pas donner mon appui à une loi de cette nature, et j'ai, j'ose le dire, assez d'indépendance pour tenir cette ligne de conduite.

Il me reste à signaler deux ou trois autres paragraphes du discours de Son Excellence, et je terminerai mes remarques. On doit attendre de moi quelques mots relatifs à cette partie du discours de Son Excellence concernant la réduction à un penny du port des lettres entre le Canada et la Grande-Bretagne et les autres parties de l'empire britannique. Je n'ai pas besoin de demander aux honorables membres de cette Chambre d'admettre—parce que je suis convaincu qu'ils sont prêts à le faire—que ce chan-

gement est un pas fait dans la bonne direction, et de donner au gouvernement le crédit qu'il mérite d'avoir fait ce pas hardi. C'est en effet un pas hardi ; mais, comme je l'ai dit, il a été fait dans la bonne direction. C'est un pas qui produira d'heureux effets, et ces effets se font déjà sentir. Cette réforme a été complétée par la réduction à un penny du port des lettres adressées à l'intérieur du pays. J'ai à peine besoin d'ajouter que le public—bien que certains honorables messieurs puissent différer d'opinion avec moi—approuvera le gouvernement d'avoir adopté le taux d'un penny comme port des lettres. Cette honorable Chambre me permettra maintenant, je l'espère, de reconnaître que le directeur général des Postes a administré son département non seulement avec hardiesse ; mais aussi d'une manière satisfaisante pour le public canadien, ainsi que pour le public anglais, et que cette affaire de réduction du port des lettres sera l'un des meilleurs actes de sa carrière publique. Si j'avais conçu, moi-même, une réforme de cette nature et si je l'avais accomplie, je considérerais comme ingrats ceux qui refuseraient de m'en donner crédit. J'ajouterai que nos vœux, notre désir et nos intérêts, c'est de rendre aussi intimes que possible nos rapports avec la mère patrie. Or, pendant la période passablement longue de mon existence, je n'ai rien vu qui ait plus fait pour rapprocher le Canada de la mère patrie que la préférence accordée sur notre marché aux marchandises anglaises, préférence suivie de l'effet qu'a produit la visite faite en Angleterre par le premier ministre lors des fêtes jubilaires, visite dont je ne parle jamais sans la représenter comme la conquête de l'Europe par notre premier ministre, si l'on en juge par les développements qui en ont été la suite. Ainsi, le traitement de faveur accordé à l'Angleterre ; la visite faite par notre premier ministre à notre mère patrie lors des fêtes jubilaires ; la position prééminente accordée à notre premier ministre, pendant ces fêtes, et la réduction à un penny du port des lettres sont autant de choses qui ont fait plus, à mon avis, que toute autre affaire pour resserrer nos rapports avec la mère patrie. J'ose croire que mes honorables collègues de cette Chambre voudront bien peser mes paroles avant de fixer définitivement leur jugement sur ce que je viens de dire. S'il le font comme j'ai lieu de l'espérer, vu qu'ils n'ont pas l'habitude de se prononcer avec trop de précipitation, ils constateront que ma manière de voir est bien fondée.